

La réforme des rythmes scolaires en ordre de marche

Le Plessis-Macé - 28 Juin



Le public s'est montré très intéressé par les explications des élus et les démonstrations des associations.

Mercredi, près de 80 personnes (élus locaux, parents, enseignants et représentants d'associations) ont répondu à l'invitation du maire pour la présentation de la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée de septembre. Rappelant les longues heures de réflexion du comité de pilotage local depuis le mandat municipal précédent, Jean-Pierre Hébé a pu rassurer les familles en présentant les différentes mesures arrêtées.

Les principes généraux

Pour une période expérimentale de trois ans, la semaine scolaire se fera sur neuf demi-journées avec école le mercredi matin : garderie périscolaire de 7 h 30 à 8 h 35 ; accueil de la maternelle et cour élémentaire de 8 h 35 à 8 h 45 ; temps scolaire de 8 h 45 à 12 h (12 h 15 le mercredi) ; service restauration de 12 h 15 à 13 h 35 ; temps scolaire de 13 h 45 à 15 h 45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi ; activités pédagogiques complémentaires des enseignants le lundi et jeudi de 15 h 45 à 16 h 30 ou accueil périscolaire jusqu'à 18 h 30 ; temps d'activités pédagogiques le mardi et vendredi de 15 h 45 à 16 h 30 ; centre de loisirs le mercredi après midi.

Les temps d'activités pédagogiques (TAP)

Cette organisation, de la responsabilité de la commune, sera coordonnée par Christèle Philippeau. Elle sera répartie sur cinq périodes, de vacances à vacances et selon les trois cycles scolaires. Les Tap des classes de petite section et moyenne section seront encadrés par les Atsem. Ceux des classes de grande section au CM2 seront réalisés par les partenaires du projet, à savoir des associations locales (**Aktizen** et judo), le conseil général au château, une fédération sportive et le personnel communal.

Activités proposées

Les enfants pourront découvrir l'apprentissage du jeu d'échec et son environnement, initiations diverses aux activités sportives, judo, découverte du château, jeu de piste, cuisine médiévale, jeux de société, temps calmes.

Modalités de financement

Le maire a présenté un budget prévisionnel de ces TAP, basé sur le premier sondage des familles avec 100 à 120 enfants. Ce qui engendrerait un coût de 150 € par enfant pour la commune et une charge maximale familiale de 81 € pour un enfant qui participerait à tous les temps d'activités. La commune recevra une participation de l'État et de la Caisse d'allocations familiales (Caf).

Le temps des inscriptions

Dans le débat constructif avec les parents, les élus ont lancé un appel aux parents bénévoles sur certaines périodes. Les inscriptions des enfants pour les TAP seront prises le 1^{er} juillet.